

# Règlement Jeu-concours Instagram

## **Article 1 - Organisateur et durée du jeu-concours**

Le Château de Menthon-Saint-Bernard, dont le siège social est situé 521 route du col de Bluffy, 74290 Menthon-Saint-Bernard, organise un jeu concours à destination de ses abonnés sur Instagram, permettant de gagner 4 lots. A l'instar d'un calendrier de l'avant, chaque dimanche entre le 1er décembre et le 22 décembre, un mini-jeu sera organisé sur le réseau social Instagram par le biais du compte professionnel du château : @chateaumenthonsb

## **Article 2 - Condition de participation au jeu-concours**

- 2.1 Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toutes les personnes abonnées au compte @chateaumenthonsb sur le réseau social Instagram
- 2.2 La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, de l'autorisation droit à l'image jointe.
- 2.3 Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne et par jour.
- 2.4 Le jeu-concours est limité à un seul gain par personne sur la période donnée, du dimanche 01 au dimanche 22.
- 2.5 Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entrainera la nullité de la participation du participant.
- 2.6 Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

## **Article 3- Modalités de participation**

Le concours se déroule en uniquement sur Instagram. Chaque dimanche, en fonction de régies établie par l'équipe du château de Menthon, par le biais d'un mini-jeux, 1 personne sera tirée au sort. Cette dernière reportera le lot préalablement défini.

## **Article 4 - Désignation des gagnants**

Les gagnants seront désigné dans les 48h suivant la clôture du jeux concours.

## **Article 5 - Dotation**

Un budget moyen de 20 euros par jour a été attribué pour cette opération.

## **Article 6- Remise des lots**

Les lots seront envoyés par la poste aux gagnants, dans le mois suivant le jeu-concours.

## **Article 7 - Loi applicable**

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce concours les soumetts à la loi française